



10.01.2017 – 10:00 Uhr

## Recommandations du CIPI : les bons gestes pour se débarrasser de son sapin de Noël

Berne (ots) -

Noël est passé. Dans de nombreux appartements et maisons, seul reste de cette période le sapin. Tandis que les aiguilles tombent une à une, les branches souvent déjà sèches représentent un grand danger d'incendie. Il sera donc grand temps, ces prochains jours, de songer à s'en séparer, ainsi que de la couronne de l'Avent.

Commencez par retirer toutes les boules, les guirlandes et autres éléments de décoration du sapin. Vous aurez le plaisir de les ressortir dans moins d'un an. Si vous avez opté pour un sapin naturel, il va sécher. Or, plus le temps passe, plus le bois mort s'enflamme rapidement. Une simple étincelle suffit à embraser instantanément des branches sèches. Pour exclure tout risque d'incendie, il est donc temps de faire disparaître votre couronne de l'Avent et votre sapin de Noël de votre logement.

L'élimination des sapins de Noël est organisée différemment suivant la ville ou le village. Des collectes ont souvent lieu en janvier. Renseignez-vous auprès de votre commune ou du service d'élimination des déchets. Pour évacuer votre sapin, respectez les conseils suivants du CIPI :

- Enlever du sapin toutes les décorations (y compris les bougies et les guirlandes).
- Le sapin de Noël doit partir à la décharge. Les différentes communes informent leurs habitants des dates de ramassage via le calendrier de la collecte des déchets (que l'on peut souvent trouver aussi en ligne).
- Les sapins de Noël ne doivent pas être mis au compost avec les déchets végétaux, car ils peuvent être souillés par des restes de cire de bougie, de guirlandes et d'autres matières non compostables.
- Seuls les sapins de Noël frais peuvent servir de nourriture aux animaux.
- Il est interdit de se débarrasser de son sapin de Noël en forêt.
- Mettre le feu à son sapin est également formellement interdit par l'ordonnance suisse sur la protection de l'air. La combustion produirait de grandes quantités de fumée et de poussières fines qui pollueraient l'air à long terme.

Contact presse :

Rolf Meier  
Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)  
Téléphone 031 320 22 82, [media@bfb-cipi.ch](mailto:media@bfb-cipi.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100797691> abgerufen werden.